



POWER CORPORATION  
DU CANADA

## **NOTICE ANNUELLE 2013**

Le 28 mars 2014

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>Renseignements généraux</b>	<b>3</b>
<b>Documents intégrés par renvoi</b>	<b>3</b>
<b>Déclarations prospectives</b>	<b>4</b>
<b>Structure du groupe</b>	<b>6</b>
Constitution	6
Liens intersociétés	6
<b>Développement général de l'activité</b>	<b>9</b>
Activités de Power	9
Faits importants au cours des trois dernières années	9
<b>Description narrative de l'activité</b>	<b>13</b>
Corporation Financière Power	13
Gesca ltée	13
Propriétés numériques Square Victoria Inc.	13
Corporation Énergie Power	13
Asie	13
Placements dans des fonds et des titres	14
<b>Facteurs de risque</b>	<b>15</b>
<b>Description du capital-actions</b>	<b>17</b>
Généralités	17
Actions comportant des droits de vote limités	17
Actions privilégiées participantes	18
Actions privilégiées de premier rang	18
<b>Notations</b>	<b>21</b>
<b>Dividendes</b>	<b>24</b>
<b>Marché pour la négociation des titres</b>	<b>25</b>
<b>Administrateurs et dirigeants</b>	<b>27</b>
Administrateurs	27
Dirigeants autres que ceux mentionnés plus haut	28
<b>Titres comportant droit de vote</b>	<b>29</b>
<b>Comités</b>	<b>30</b>
Comité d'audit	30
<b>Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres</b>	<b>33</b>
<b>Experts</b>	<b>33</b>
<b>Responsabilité sociale</b>	<b>33</b>
<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>33</b>
<b>Annexe A</b>	<b>34</b>
Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada	34

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
China Asset Management Co. Ltd.	China AMC
CITIC Pacific Limited	CITIC Pacific
Corporation Énergie Power	CEP
Corporation Financière Power	Financière Power
Gesca ltée	Gesca
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Irish Life Group Limited	Irish Life
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada-Vie
Lafarge SA	Lafarge
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Great-West
Pargesa Holding SA	Pargesa
Parjointco N.V.	Parjointco
Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Power Financial Europe B.V.	PFE
Propriétés numériques Square Victoria Inc.	Numériques Square Victoria
SGS SA	SGS
Société financière IGM Inc.	Financière IGM
Suez Environnement Company	Suez Environnement
Total SA	Total

## DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés par renvoi dans les présentes :

- Certaines parties de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014;
- Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 13 février 2014;
- Certaines parties de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 20 mars 2014.

Les documents susmentionnés peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexacts, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs ou hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et son rapport de gestion le plus récent, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La rubrique intitulée « Déclarations prospectives » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014 (qui intègre également par renvoi dans les présentes certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 13 février 2014 et de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 20 mars 2014) est intégrée par renvoi dans les présentes.

## STRUCTURE DU GROUPE

### CONSTITUTION

Power Corporation du Canada — Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés comme suit :

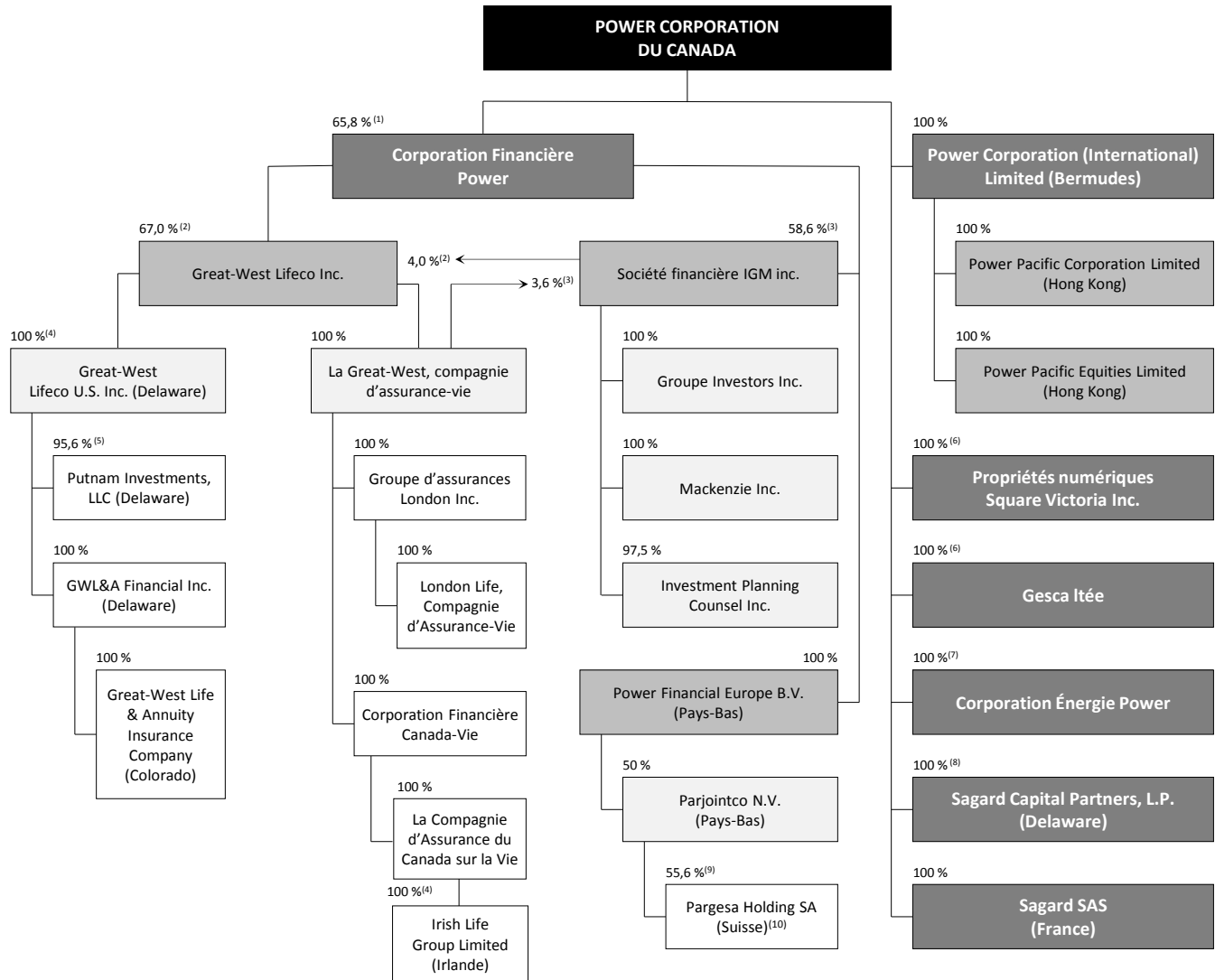
- avec effet le 11 mai 1984, pour donner aux actions ordinaires de Power la nouvelle désignation d'actions comportant des droits de vote limités;
- avec effet le 3 juin 1985, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 15 ¢ en tant qu'actions privilégiées participantes à 7½ ¢;
- avec effet le 31 janvier 1986, pour créer 2 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986;
- avec effet le 1<sup>er</sup> mai 1986, pour porter à 28 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- avec effet le 16 juin 1986, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ à titre d'actions privilégiées participantes à 3¾ ¢;
- avec effet le 9 juillet 1998, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 3¾ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et pour remplacer l'appellation « actions privilégiées participantes à dividende de 3¾ ¢ » par « actions privilégiées participantes »;
- avec effet le 9 juin 1999, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A;
- avec effet le 22 novembre 2001, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B;
- avec effet le 2 décembre 2002, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C;
- avec effet le 23 juillet 2004, pour fractionner les actions privilégiées participantes et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux;
- avec effet le 12 octobre 2005, pour créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D;
- avec effet le 22 février 2012, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G.

### LIENS INTERSOCIÉTÉS

L'organigramme figurant sur la page suivante résume la structure du groupe de Power au 31 décembre 2013, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs de droits de vote rattachés

aux titres comportant droit de vote dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise — Liens intersociétés » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014 (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 13 février 2014 et de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 20 mars 2014) est intégrée par renvoi dans les présentes.



(1) Appartient à 171263 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de Power.

(2) Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 53,8 pour cent à la Financière Power, à 2,9 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power, à 7,3 pour cent à 3439453 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power et à 3,0 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power. En outre, la Financière IGM, filiale de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de participation de Lifeco. La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant droit de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote de Lifeco.

(3) Les titres de participation de la Financière IGM appartiennent à 55,6 pour cent à la Financière Power, à 2,2 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et à 0,8 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power. En outre, la Great-West, filiale de la Société, détient 3,6 pour cent des titres de participation de la Financière IGM (à l'exclusion de 0,1 pour cent des titres de participation de la Financière IGM détenus par la Great-West dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant droit de vote conférant environ 62,2 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote de la Financière IGM.

(4) Détenue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de Lifeco.

- (5) 100 pour cent des droits de vote
- (6) Appartient au Groupe de communications Square Victoria Inc., filiale en propriété exclusive de Power.
- (7) Appartient à Entreprises Victoria Square Inc., filiale en propriété exclusive de Power.
- (8) Détenue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de Power.
- (9) 75,4 pour cent des droits de vote
- (10) Certaines sociétés du groupe Pargesa sont plus amplement décrites à la rubrique intitulée « Description narrative de l'entreprise — Le groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014, qui est intégrée par renvoi dans les présentes.



## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

### ACTIVITÉS DE POWER

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les domaines des services financiers, des communications et dans d'autres secteurs.

Le principal actif de Power est sa participation de contrôle dans la Financière Power. Au 31 décembre 2013, Power détenait 65,8 pour cent des actions et des droits de vote de la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Ces sociétés et leurs filiales offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers et aux entreprises au Canada, aux États-Unis et en Europe. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, qui détient une participation de 50 pour cent dans Parjointco, la Financière Power a une participation importante dans le groupe Pargesa dont les compagnies, basées en Europe, sont actives dans les domaines du pétrole et du gaz naturel, de l'électricité, des services énergétiques, de la gestion de l'eau et des déchets, des minéraux spécialisés, du ciment, des granulats et du béton, des vins et spiritueux et des tests, de l'inspection et de la certification. Ces placements sont détenus par Pargesa, par l'entremise de GBL, membre de son groupe et société de portefeuille belge.

Power détient des placements en Asie ainsi que dans divers fonds de placement. Par l'entremise de sa filiale Gesca, Power se consacre à la publication de l'édition numérique pour iPad *La Presse+* et de quotidiens au Québec et en Ontario ainsi qu'à l'exploitation d'un site Web connexe. Par ailleurs, Power détient indirectement 100 pour cent de CEP et de Numériques Square Victoria, qui détiennent chacune une participation dans plusieurs sociétés. Voir « Description narrative de l'activité ».

Au 31 décembre 2013, Power et ses filiales employaient, au total, environ 33 200 personnes en Amérique du Nord.

La quote-part revenant à Power du bénéfice opérationnel de ses filiales était de 1 048 M\$ en 2013, contre 1 092 M\$(<sup>1</sup>) en 2012.

### FAITS IMPORTANTS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

La rubrique intitulée « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014 (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 13 février 2014 et de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 20 mars 2014) est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au décès de l'honorable Paul G. Desmarais survenu le 8 octobre 2013, son emprise sur la Société a été transférée à la Fiducie familiale résiduaire Desmarais. Celle-ci a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Ses fiduciaires sont Jacqueline Desmarais, Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. Les fiduciaires qui sont membres de la famille Desmarais déterminent la façon d'exercer les droits de vote rattachés aux actions de la Société sur lesquelles la Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise.

### AMÉRIQUE DU NORD

Le 2 septembre 2011, la Corporation financière Mackenzie, filiale de la Financière IGM, a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec B2B Trust, filiale de la Banque Laurentienne, aux termes de laquelle B2B Trust acquerrait la totalité de M.R.S. Trust Company et de M.R.S. Inc., filiales en propriété exclusive de la Corporation

---

(1) Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a adopté la version révisée d'IAS 19 (IAS 19R), *Avantages du personnel*. Conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué la norme révisée de façon rétrospective. En conséquence, les informations financières comparatives de 2012 dans la présente notice annuelle ont été retraitées.

Financière Mackenzie. La clôture de l'opération a eu lieu le 16 novembre 2011, en échange d'une contrepartie en espèces d'environ 199 M\$ et du remboursement par B2B Trust de 20 M\$ de titres d'emprunt subalternes de M.R.S. Trust Company à la Corporation Financière Mackenzie.

Le 23 février 2012, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série R, d'un rendement annuel de 5,50 pour cent, pour un produit brut de 250 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de la Financière Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Le 28 février 2012, Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série G, d'un rendement annuel de 5,60 pour cent, pour un produit brut de 200 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Le 19 février 2013, Lifeco a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec le gouvernement d'Irlande visant l'acquisition, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Canada Life Limited, de la totalité des actions d'Irish Life en contrepartie de 1,75 G\$ (1,3 G€). La clôture de l'opération a eu lieu le 18 juillet 2013 comme il est décrit plus en détail ci-après.

Le 28 février 2013, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série S, d'un rendement annuel de 4,80 pour cent, pour un produit brut de 300 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé afin d'acquérir, le 12 mars 2013, des reçus de souscription de Lifeco échangeables contre des actions ordinaires de Lifeco dans le cadre du placement de 1,25 G\$ de reçus de souscription émis par Lifeco (comme il est décrit ci-après) relativement à son acquisition d'Irish Life et pour augmenter les ressources financières de la Financière Power.

Le 12 mars 2013, Lifeco a émis 48 660 000 reçus de souscription pour un produit d'environ 1,25 G\$ par voie d'une convention de prise ferme et de placements privés à des membres de son groupe. Des filiales en propriété exclusive de la Financière Power et de IGM ont respectivement acheté 21 410 000 reçus de souscription pour environ 550 M\$ et 1 950 000 reçus de souscription pour environ 50 M\$. Chaque reçu de souscription donnait le droit au porteur de recevoir une action ordinaire de Lifeco au moment où cette dernière réaliserait l'acquisition d'Irish Life.

Le 18 avril 2013, dans le cadre de son plan de financement de l'acquisition d'Irish Life, Lifeco a émis des obligations à 10 ans libellées en euros d'un capital de 500 M€ dont le coupon annuel est de 2,50 pour cent. Les obligations sont inscrites à la cote de la Bourse d'Irlande.

Le 18 juillet 2013, Lifeco a réalisé l'acquisition d'Irish Life par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Canada Life Limited. À la réalisation de l'acquisition, les reçus de souscription en circulation de Lifeco ont été automatiquement échangés à raison de un pour une contre 48 660 000 actions ordinaires de Lifeco, dont 21 410 000 ont été émises à une filiale en propriété exclusive de la Financière Power et 1 950 000 ont été émises à une filiale en propriété exclusive d'IGM.

Le 11 décembre 2013, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série T, d'un rendement initial de 4,20 pour cent, pour un produit brut de 200 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de la Financière Power ainsi que pour les fins générales de l'entreprise.

Le 31 janvier 2014, la Financière Power a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang, série M, qui totalisaient 175 M\$, au prix de 25,00 \$ par action, conformément aux modalités de ces actions.

## EUROPE

En avril 2011, Pargesa a vendu sa participation de 25,6 pour cent dans Imerys à GBL, pour une somme totale de 1 087 M€. Après l'opération et des achats supplémentaires sur le marché d'actions d'Imerys en 2011 et en 2012, GBL détenait une participation de 56,2 pour cent dans Imerys au 31 décembre 2013.

Le 16 mai 2011, Pargesa a annoncé que BNP Paribas avait vendu la totalité de ses actions nominatives de Pargesa à Parjointco, mais qu'elle avait maintenu sa position en actions au porteur. À la suite de cette opération, la participation de Parjointco dans Pargesa est passée de 54,1 pour cent à 56,5 pour cent, et sa participation dans les droits de vote rattachés aux titres est passée de 62,9 pour cent à 76,0 pour cent. En novembre 2012, Parjointco a vendu 775 000 actions de Pargesa. Au 31 décembre 2013, Parjointco détenait une participation de 55,6 pour cent des titres de participation et 75,4 pour cent des droits de vote de Pargesa.

Le 15 mars 2012, GBL a vendu, par voie de placements privés, environ 2,3 pour cent des actions de Pernod Ricard pour un produit de 499 M€ et un gain de 240 M€, portant la position de GBL dans Pernod Ricard à 7,5 pour cent.

En septembre 2012, GBL a émis des obligations à 0,125 pour cent à trois ans d'un montant total d'environ 400 M€, échangeables contre des actions ordinaires existantes de Suez Environnement. Le placement visait la quasi-totalité des actions de Suez Environnement détenues par GBL (environ 35 millions d'actions, représentant 6,9 pour cent du capital-actions de Suez Environnement).

Le 17 décembre 2012, Power, la Financière Power et Frère-Bourgeois/Compagnie Nationale à Portefeuille ont prolongé la durée de l'entente régissant leur partenariat stratégique en Europe jusqu'au 31 décembre 2029 avec une disposition permettant une nouvelle prolongation possible de l'entente. L'entente est plus amplement décrite à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité — Groupe Pargesa — Antécédents du groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014.

Également en 2012, GBL a racheté 633 016 de ses propres actions et vendu 597 946 de ses actions. Au 31 décembre 2013, GBL détenait 6 308 090 de ses propres actions, soit une participation totale de 3,9 pour cent.

Le 24 janvier 2013, GBL a réalisé le placement de 1 G€ d'obligations à 1,25 pour cent à quatre ans, échangeables contre des actions ordinaires existantes de GDF Suez. Le 14 mai 2013, GBL a vendu, par voie de placement privé, un total de 65 millions d'actions de GDF Suez, soit environ 2,7 pour cent du capital-actions de GDF Suez, en contrepartie d'environ 1 G€. Au 31 décembre 2013, GBL détenait 2,4 pour cent du capital-actions de GDF Suez, ce qui représente principalement les actions sous-jacentes aux obligations échangeables d'un capital de 1 G€ émises en janvier 2013.

En avril 2013, Pargesa a remboursé, pour un montant de 427 MFS, le solde exigible à l'échéance de ses obligations convertibles échéant en 2013. Également en 2013, Pargesa a remboursé par anticipation environ 25,5 MFS d'obligations convertibles émises échéant en 2014. En 2011 et en 2012, Pargesa avait remboursé par anticipation 346 MFS et 198 MFS respectivement de ces obligations.

En juin 2013, GBL a acquis d'EXOR une participation de 15 pour cent dans le capital de SGS, première société mondiale dans le domaine des tests, de l'inspection et de la certification, en contrepartie d'environ 2,0 G€, acquisition que GBL a financée au moyen de l'encaisse disponible.

Le 27 septembre 2013, une filiale de GBL a émis des obligations à 0,375 pour cent à cinq ans d'un capital de 428 M€ garanties par GBL et échangeables contre 5 millions d'actions existantes de GBL.

Également en septembre 2013, GBL a vendu des options d'achat sur 0,2 pour cent du capital-actions de Total. À la fin de 2013 et au début de 2014, GBL a vendu au total 0,5 pour cent des actions de Total pour une contrepartie globale de 595 M€, ce qui ramène la participation de GBL dans Total à 3,4 pour cent.

Le 11 novembre 2013, Pargesa a réalisé sur le marché obligataire national suisse l'émission d'obligations à 1,5 pour cent à 5 ans échéant le 10 décembre 2018 d'un capital de 250 M FS.

Comme il est décrit ci-dessus, à l'heure actuelle, le portefeuille de Pargesa est composé principalement d'investissements dans Lafarge, Imerys, Total, GDF Suez, Suez Environnement, Pernod Ricard et SGS, qui sont détenus par l'intermédiaire de GBL, filiale de Pargesa. Les participations de la Financière Power, par l'entremise du groupe Pargesa, dans ces sociétés au 31 décembre 2013, sont présentées plus en détail à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité — Le groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014.

#### **ASIE**

Le 28 décembre 2011, Power a conclu l'achat d'une participation de 10 pour cent dans China AMC auprès de CITIC Securities Co. Ltd., pour une somme d'environ 282 M\$. Voir la rubrique « Description narrative de l'activité — Asie » ci-dessous.

## DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les domaines des services financiers et des communications ainsi que dans d'autres secteurs.

### CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés actives dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe et, par l'entremise de son investissement indirect dans Pargesa, détient des intérêts appréciables dans des sociétés européennes œuvrant dans les domaines du pétrole et du gaz naturel, de l'électricité, des services énergétiques, de la gestion de l'eau et des déchets, des minéraux spécialisés, du ciment, des granulats et du béton, des vins et spiritueux et des tests, de l'inspection et de la certification.

La rubrique intitulée « Description narrative de l'activité » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014 (qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 13 février 2014 et de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 20 mars 2014) est intégrée par renvoi dans les présentes.

### GESCALTÉE

Gesca, par l'intermédiaire de ses filiales, se consacre à la publication de sept quotidiens, dont *La Presse*, et à l'exploitation du site Web connexe, LaPresse.ca. En avril 2013, *La Presse* a lancé *La Presse+*, son édition numérique pour iPad.

### PROPRIÉTÉS NUMÉRIQUES SQUARE VICTORIA INC.

Numériques Square Victoria, directement ou par l'entremise de ses filiales, investit dans des entreprises de nouveaux médias et des projets numériques en démarrage. Numériques Square Victoria détient une participation de 50 pour cent dans Workopolis, entreprise de recherche d'emploi et de recrutement par Internet, une participation dans Olive Canada, réseau de publicité en ligne, et une participation dans Tuango Inc., entreprise d'achats groupés en ligne située au Québec. Elle détient également, par l'entremise de filiales, une participation de contrôle dans l'entreprise canadienne d'annonces immobilières sur Internet DuProprio Inc.

### CORPORATION ÉNERGIE POWER

CEP investit activement dans des sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur de l'énergie renouvelable et détient actuellement des participations directes dans deux sociétés évoluant dans ce secteur : Potentia Solar Inc., producteur d'énergie solaire à l'aide de panneaux installés sur les toits situé en Ontario, et Eagle Creek Renewable Energy LLC, propriétaire et exploitant d'installations hydroélectriques situé aux États-Unis.

### ASIE

Au 31 décembre 2013, la Société détenait une participation de 4,3 pour cent dans CITIC Pacific, société ouverte dont les actions sont cotées à la Bourse de Hong Kong. Les activités de CITIC Pacific comprennent la fabrication d'acier spécial, l'extraction du minerai de fer et l'aménagement de biens. La plupart des investissements de CITIC Pacific sont en Chine continentale, à Hong Kong et en Australie. CITIC Pacific est assujettie aux exigences d'information continue de la Bourse de Hong Kong.

Power détenait par ailleurs une participation de 10 pour cent dans China AMC au 31 décembre 2013. China AMC a été fondée en 1998 et a été l'une des premières sociétés de gestion d'actifs approuvée par la Commission de réglementation des valeurs mobilières de Chine. China AMC est reconnue comme chef de file du secteur de la gestion d'actifs de Chine.

De plus, Power participe à différents projets d'investissement en Chine et s'est vu octroyer, en octobre 2004, un permis d'exploitation à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible sur le marché chinois des actions « A », pour un montant initial de 50 M\$ US. Au 31 décembre 2013, la juste valeur du portefeuille s'établissait à 271 M\$, incluant la trésorerie de 69 M\$. En outre, Power a investi 50 M\$ US dans des sociétés chinoises inscrites à la bourse de Hong Kong (les « actions « H » ») et aux bourses de Shenzhen ou de Shanghai (les « actions « B » »). Au 31 décembre 2013, la juste valeur marchande du portefeuille d'actions « B » et « H » de Power s'établissait à 50 M\$, incluant la trésorerie de 29 M\$. Ce portefeuille géré à l'interne est détenu directement par Power et est appelé Sagard Chine.

#### PLACEMENTS DANS DES FONDS ET DES TITRES

Au fil des ans, Power a investi, directement ou par l'entremise de filiales en propriété exclusive, dans un certain nombre de fonds de placement, de fonds de couverture et de titres.

Power a fait progresser ses entreprises de fonds d'investissement depuis le lancement de son premier fonds en 2002. À l'heure actuelle, la Société exploite ses fonds d'investissement dans des titres de capitaux propres dans trois régions géographiques sous le nom Sagard : Sagard Europe, Sagard Capital (États-Unis) et Sagard Chine (décrite ci-dessus).

Les fonds Sagard Europe sont gérés par Sagard SAS, filiale en propriété exclusive de la Société établie à Paris, en France. Les fonds Sagard I et Sagard II ciblent les sociétés de taille intermédiaire de la France, de la Belgique et de la Suisse. Un nouveau fonds, Sagard 3, a été lancé en 2013 avec un engagement de 200 M€ tant de la part de Power que de celle de GBL. Sagard 3 a effectué deux investissements en 2013. Au 31 décembre 2013, la juste valeur de l'investissement de la Société dans ces fonds Sagard Europe s'établissait à 184 M\$.

Sagard Capital Partner, L.P., société de personnes des États-Unis appartenant indirectement à Power, investit principalement dans des sociétés ouvertes à moyenne capitalisation des États-Unis. Au 31 décembre 2013, la juste valeur de ces investissements était de 527 M\$.

La juste valeur de l'investissement de la Société dans les fonds Sagard s'élevait à 1 032 M\$ au 31 décembre 2013.

## FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de même que dans les activités de la Société comporte certains risques inhérents, notamment les suivants et d'autres qui sont présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société de portefeuille dont le principal actif est son bloc de contrôle dans la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Par conséquent, les personnes qui investissent dans Power sont exposées aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux à titre d'actionnaire principal de la Financière Power, qui est elle-même exposée aux risques touchant ses filiales, y compris ceux auxquels elle est exposée à titre d'actionnaire principal de Lifeco et de la Financière IGM. Les risques associés au fait d'investir dans la Financière Power sont décrits à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes; les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco datée du 13 février 2014, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrés par renvoi dans les présentes, et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM qui sont mentionnés au dernier paragraphe de la rubrique intitulée « Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices » de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 20 mars 2014, paragraphe et mentions supplémentaires qui sont intégrés par renvoi dans les présentes.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres frais d'exploitation et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir ou à faire des acquisitions, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de Power reçoivent des dividendes dépendra de la performance d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales directes et indirectes de Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à Power. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à Power sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation.

Si Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de Power ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour Power. Si Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, et ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions pourraient en subir d'importantes conséquences.

Le cours du marché des titres de Power peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Power. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement

touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou prolongée, ce qui pourrait se traduire par des charges de dépréciation. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences.



## DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

### GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes (les « actions privilégiées participantes ») et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de votes limités (les « actions comportant des droits de vote limités »). Au 28 février 2014, étaient émises et en circulation :

- 530 578 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation désignées comme des actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986 (les « actions privilégiées de premier rang, série 1986 »);
- 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A (les « actions privilégiées de premier rang, série A »);
- 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B (les « actions privilégiées de premier rang, série B »);
- 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C (les « actions privilégiées de premier rang, série C »);
- 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D (les « actions privilégiées de premier rang, série D »);
- 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G (les « actions privilégiées de premier rang, série G »);
- 48 854 772 actions privilégiées participantes;
- 411 512 721 actions comportant des droits de vote limités.

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

### ACTIONS COMPORTANT DES DROITS DE VOTE LIMITÉS

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions) et, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions privilégiées de premier rang, accorde le droit de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution volontaire ou forcée. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à  $8\frac{1}{3}$  fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Au 28 février 2014, les actions comportant des droits de vote limités représentaient 45,7 pour cent du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.

#### ACTIONS PRIVILÉGIÉES PARTICIPANTES

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions) et, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, accorde le droit de recevoir un dividende non cumulatif de 0,009375 \$ par action par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,009375 \$ par action par année sur les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une autre distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,421875 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action moyen pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises.

#### ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées participantes, aux actions comportant des droits de vote limités et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

Pour les séries A, B, C, D et G des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient

distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

#### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE 1986**

Les actions privilégiées de premier rang, série 1986 ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende flottant cumulatif, payable trimestriellement, correspondant à un quart de 70 pour cent du Taux préférentiel (défini ci-après). Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série 1986 depuis le 15 avril 1991 à 50,00 \$ par action majorés des dividendes déclarés et non versés. Power doit déployer tous les efforts raisonnables pour acheter à des fins d'annulation, sur le marché libre, 20 000 actions privilégiées de premier rang, série 1986 par trimestre à un prix n'excédant pas 50,00 \$ par action. Le « Taux préférentiel » désigne, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

#### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE A**

Les actions privilégiées de premier rang, série A ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,60 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série A, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées à compter du 11 juin 2004 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 12 juin 2008, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

#### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE B**

Les actions privilégiées de premier rang, série B ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,35 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série B, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées à compter du 28 novembre 2006 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 28 novembre 2010, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

#### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE C**

Les actions privilégiées de premier rang, série C ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,80 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série C, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées à compter du 6 décembre 2007 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 6 décembre 2011, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

#### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE D**

Les actions privilégiées de premier rang, série D ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,00 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série D, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées à compter du 31 octobre 2010 et à une

prime décroissante jusqu'à un prix de 25,25 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2013 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 31 octobre 2014, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

#### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE G**

Les actions privilégiées de premier rang, série G ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,60 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série G à compter du 15 avril 2017, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 15 avril 2017, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 15 avril 2018, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 15 avril 2019, de 25,25 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 15 avril 2020 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 15 avril 2021, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

## NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées aux titres en circulation de la Société au 28 mars 2014.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
Notation d'émetteur	-	A
Débetures à 7,57 % échéant le 22 avril 2019	A (haut)	A
Débetures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A (haut)	A
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2 (haut)	P-2 (haut) à l'échelle canadienne BBB+ à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2 (haut)	P-2 (haut) à l'échelle canadienne BBB+ à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de ses titres en circulation et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et ne visent pas la pertinence d'investir dans des titres particuliers pour un investisseur donné. Une notation attribuée à un titre n'est donc pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La définition de chaque notation fournie ci-dessous provient du site Web respectif des agences de notation.

La Société a versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées. En outre, la Société a versé, dans le cours normal des activités, des paiements à l'égard d'autres services que lui ont fournis S&P et DBRS au cours des deux dernières années.

### a) DBRS Limited

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation. Il s'agit d'avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité qui emprunte.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend

si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relèvent les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

La notation A (haut) attribuée aux débentures de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des vingt-six notations utilisées par DBRS pour la dette à long terme. La dette à long terme dont la notation est « A » offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de « AA ». Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 (haut) attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la quatrième notation la plus élevée des seize notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 (haut) ont une qualité de crédit satisfaisante et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi forts que pour les sociétés dont la notation est Pfd-1. Règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie « A ».

#### b) Standard & Poor's Ratings Services

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'une émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation A attribuée aux débentures de la Société est la sixième notation la plus élevée des vingt-deux notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des créances à long terme. Une débenture à long terme notée A est quelque peu plus soumise aux effets défavorables des changements dans les circonstances et les conditions économiques que les obligations dans les catégories plus élevées; toutefois, la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est toujours forte.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de Standard & Poor's constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-2 (haut) accordée aux actions privilégiées de la Société sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation BBB+ sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-2 (haut) correspond à la quatrième notation la plus élevée des dix-huit notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation BBB+ occupe le sixième rang des vingt notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une notation de BBB+ pour une action privilégiée indique des paramètres de protection adéquats; toutefois, en cas de conditions économiques défavorables ou de changements de circonstances, la capacité du débiteur d'honorer ses engagements financiers relativement à l'obligation risque davantage d'être affaiblie.

## DIVIDENDES

Les dividendes en espèces déclarés par action pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2013 ont été les suivants :

	2013	2012 (en dollars)	2011
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	1,1600	1,1600	1,1600
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	1,1600	1,1600	1,1600
Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	1,0500	1,0500	1,0500
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G) <sup>(1)</sup>	1,4000	1,23027	–

(1) Un dividende initial de 0,18027 \$ par action a été déclaré le 14 mars 2012. Par la suite, des dividendes trimestriels de 0,35 \$ par action ont été déclarés en mai, en août et en novembre 2012 et en mars, en mai, en août et en novembre 2013.

La Société a pour pratique actuelle de verser des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limité. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.



## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de Power à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantés (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
<b>Janvier 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	27,15	--	25,66	25,49	25,58	25,33	46,80	27,05
Bas intrajournalier (\$)	25,38	--	25,45	25,02	25,36	24,66	46,00	26,25
Volume	12 030 858	--	55 411	301 320	81 926	500 988	1 650	234 692
<b>Février 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	27,70	29,00	25,64	25,49	25,64	25,47	46,80	27,15
Bas intrajournalier (\$)	26,05	28,75	25,47	25,20	25,45	25,20	46,00	26,85
Volume	13 038 984	200	52 994	134 678	67 453	104 343	300	67 460
<b>Mars 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	27,81	--	25,97	25,53	25,84	25,87	48,00	27,26
Bas intrajournalier (\$)	26,39	--	25,45	25,17	25,41	25,26	46,50	26,90
Volume	18 712 328	--	86 619	123 740	59 384	98 984	14 330	107 635
<b>Avril 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	27,36	29,00	25,73	25,77	25,82	25,62	47,99	27,24
Bas intrajournalier (\$)	25,02	28,75	25,52	25,31	25,57	25,20	47,00	26,82
Volume	17 038 479	337	47 087	371 347	50 651	140 113	700	174 156
<b>Mai 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	29,55	--	25,77	25,81	25,78	25,68	46,75	27,06
Bas intrajournalier (\$)	26,81	--	25,50	25,35	25,25	25,30	46,50	26,82
Volume	12 729 009	6	102 461	106 964	98 687	147 158	2 464	66 271
<b>Juin 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	29,42	--	25,60	25,56	25,55	25,44	47,50	26,94
Bas intrajournalier (\$)	26,65	--	24,01	23,58	24,70	22,91	45,00	24,60
Volume	24 114 700	--	91 899	135 681	120 242	138 735	2 875	192 456
<b>Juillet 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	30,45	32,00	25,12	24,58	25,32	24,17	45,33	25,65
Bas intrajournalier (\$)	28,01	32,00	24,52	23,81	25,00	23,20	41,10	24,83
Volume	15 341 893	100	85 712	113 598	130 946	274 091	3 080	268 599
<b>Août 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	30,34	--	24,84	23,97	25,29	23,42	44,00	25,26
Bas intrajournalier (\$)	28,59	--	23,57	22,59	24,38	21,19	41,51	23,76
Volume	10 342 729	--	97 781	102 205	85 125	107 993	2 082	157 282
<b>Septembre 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	29,76	31,50	24,79	23,75	25,42	23,01	43,10	24,95
Bas intrajournalier (\$)	28,61	31,50	24,04	23,05	24,90	22,26	41,05	24,34
Volume	9 478 633	15 700	234 274	159 153	181 539	128 496	2 950	150 011
<b>Octobre 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	30,98	33,00	24,96	24,18	25,24	23,34	42,00	24,98
Bas intrajournalier (\$)	28,29	31,00	24,45	23,13	25,03	22,65	38,00	24,20
Volume	12 355 792	900	232 740	160 674	76 700	252 453	1 850	236 641

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
<b>Novembre 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	32,79	--	25,02	24,51	25,39	23,39	41,75	25,18
Bas intrajournalier (\$)	30,13	--	24,80	23,90	25,18	22,71	37,01	24,80
Volume	11 428 907	--	112 987	111 750	76 030	183 347	11 028	115 625
<b>Décembre 2013</b>								
Haut intrajournalier (\$)	32,82	38,00	25,00	24,36	24,53	23,00	41,75	25,12
Bas intrajournalier (\$)	30,61	33,00	24,22	23,50	25,00	22,13	35,06	24,70
Volume	12 242 510	1 200	87 969	96 277	141 087	351 850	4 425	198 208

## ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que l'occupation principale de chaque administrateur actuel de la Société.

<b>Nom et province ou État et pays de résidence</b>	<b>Administrateur depuis</b>	<b>Occupation principale</b>
Pierre Beaudoin Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de Bombardier Inc., société diversifiée de fabrication de matériel de transport
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Administrateur de sociétés; administrateur de Brookfield Asset Management Inc.; auparavant, jusqu'en janvier 2014, président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd.
Laurent Dassault Paris, France	mai 1997	Vice-président du conseil et chef de la direction du Groupe Industriel Marcel Dassault SA, société d'investissements et de financement, depuis décembre 2011; auparavant, vice-président de Groupe Industriel Marcel Dassault SA
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de la Société et co-président du conseil de la Financière Power
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil et co-chef de la direction de la Société et co-président du conseil de la Financière Power
Anthony R. Graham Ontario, Canada	mai 2001	Président et administrateur de Wittington Investments, Limited, société de gestion de placements
Robert Gratton Québec, Canada	juillet 1989	Président délégué du conseil de la Société
J. David A. Jackson Ontario, Canada	mai 2013	Avocat-conseil principal chez Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'avocats, depuis 2012; auparavant, associé de Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente du conseil de Transcontinental inc., société qui offre des services d'impression, d'édition et de marketing, depuis février 2012; auparavant, vice-présidente du conseil et vice-présidente au développement de Transcontinental inc.
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Financière Power
Emóke J.E. Szathmáry Manitoba, Canada	mai 1999	Présidente émérite de l'Université du Manitoba

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 15 mai 2013 pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

## DIRIGEANTS AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS PLUS HAUT

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Vice-président du conseil
Henri-Paul Rousseau Québec, Canada	Vice-président du conseil
John A. Rae <sup>(1)</sup> Québec, Canada	Vice-président exécutif depuis octobre 2013; auparavant, vice-président exécutif, bureau du président du comité exécutif de la Société
Gregory D. Tretiak Manitoba, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de la Financière Power depuis mai 2012; auparavant, vice-président exécutif et chef des services financiers de la Financière IGM
Arnaud Vial Québec, Canada	Premier vice-président de la Société et de la Financière Power et directeur général de Pargesa
Daniel Friedberg Connecticut, États-Unis	Vice-président
Peter Kruyt <sup>(2)</sup> Québec, Canada	Vice-président
Pierre Larochelle <sup>(2)</sup> Québec, Canada	Vice-président
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de la Financière Power depuis août 2012; auparavant, vice-président, avocat-conseil adjoint et secrétaire associé de la Société à compter de 2005 et de la Financière Power à compter de mai 2009
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société et de la Financière Power
Henry Yuhong Liu Québec, Canada	Vice-président depuis mai 2011; auparavant, directeur, Affaires asiatiques
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power
Isabelle Morin Québec, Canada	Trésorière de la Société et de la Financière Power

(1) Le 31 mai 2006, pendant que M. Rae était administrateur de Kasten Chase Applied Research Limited (« KCA »), la TSX a interrompu la négociation des actions ordinaires de KCA parce qu'elle avait omis de se conformer aux exigences d'inscription continue. KCA a été radiée de la cote par la TSX le 30 juin 2006. Des ordonnances d'interdiction d'opération ont été émises par les autorités en valeurs mobilières de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, en septembre et en octobre 2006, et de l'Alberta en février 2007. Le 2 juin 2006, peu après que M. Rae ait démissionné à titre d'administrateur, KCA a fait une cession volontaire de ses biens. La faillite a été subséquemment annulée par une ordonnance d'un tribunal datée du 22 décembre 2006. Le 19 février 2007, les actionnaires de KCA ont approuvé une série de résolutions qui pourraient faire qu'un dividende soit versé aux actionnaires et que les actions ordinaires de KCA soient réinscrites à des fins de négociation à la TSX. En 2008, l'*Alberta Securities Commission* a émis une ordonnance révoquant l'ordonnance d'interdiction d'opération émise contre KCA. De même, la *British Columbia Securities Commission*, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers ont émis des ordonnances révoquant l'ordonnance d'interdiction d'opération émise par chacune des autorités en valeurs mobilières respectives.

(2) Le 3 juillet 2009, pendant que MM. Kruyt et Larochelle étaient administrateurs d'Adaltis Inc. (« Adaltis »), société dans laquelle Entreprises Victoria Square Inc. détenait à ce moment-là une participation d'environ 31,3 pour cent, la Cour supérieure du Québec a ordonné la suspension de toutes les instances contre Adaltis aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC »). Le 14 juillet 2009, MM. Kruyt et Larochelle ont remis leur démission à titre d'administrateur d'Adaltis. Le 3 août 2009, Adaltis a fait une cession volontaire de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) afin d'effectuer une liquidation ordonnée de ses actifs, de ses biens et de ses activités. La suspension des instances aux termes de l'ordonnance initiale du tribunal en vertu de la LACC a expiré le même jour. Le 6 août 2009, la TSX a radié de la cote les actions ordinaires d'Adaltis puisqu'elle avait omis de se conformer aux exigences d'inscription continue. Entre le 2 septembre 2009 et le 4 décembre 2009, des ordonnances d'interdiction d'opération ont été émises à l'égard d'Adaltis par les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Le syndic de la faillite d'Adaltis, alors RSM Richer Inc., a mis fin à son administration des biens et a été libéré de ses obligations le 13 mai 2011.

## TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de titres de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les dirigeants de Power en tant que groupe<sup>(1)</sup> sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2013 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
<b>Power</b>		
Actions comportant des droits de vote limités	1 606 282	0,39
<b>Financière Power</b>		
Actions ordinaires	2 161 422	0,30
<b>Lifeco</b>		
Actions ordinaires	3 860 873	0,39
<b>Financière IGM</b>		
Actions ordinaires	312 836	0,12

- (1) Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais ne sont pas inclus dans le tableau. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise sur 59,4 pour cent des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote de Power. Les fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais comprennent Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair (voir « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années »), qui sont tous administrateur et (ou) dirigeant de Power. À son tour, Power exerce une emprise sur 65,8 pour cent des actions comportant droit de vote de la Financière Power, qui, à son tour, exerce un contrôle, directement ou indirectement, sur 65,0 pour cent et 62,2 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement.

## COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité de rémunération, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature. Depuis le 14 novembre 2013, le comité de direction ne fait plus partie des comités permanents du conseil. Le conseil a déterminé qu'étant donné sa taille (11 administrateurs à ce moment), il n'avait plus besoin de comité de direction pour soutenir son fonctionnement efficace.

La composition actuelle du comité d'audit est présentée ci-après à « Comité d'audit — Composition du comité d'audit ». Les membres actuels du comité de rémunération sont Anthony R. Graham, Marcel R. Coutu et Isabelle Marcoux. Les membres actuels du comité des opérations entre personnes reliées et de révision sont Emőke J.E. Szathmáry, Pierre Beaudoin, Laurent Dassault et Anthony R. Graham. Les membres actuels du comité de gouvernance et des mises en candidature sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Anthony R. Graham et Isabelle Marcoux.

### COMITÉ D'AUDIT

#### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la chartre du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

#### COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont J. David A. Jackson, Marcel R. Coutu et Emőke J.E. Szathmáry. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

#### FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

**M. Jackson** a quitté son poste d'associé au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Blakes ») en 2012 et agit actuellement à titre d'avocat-conseil principal du cabinet, offrant des conseils principalement dans les domaines des fusions et acquisitions et de la gouvernance. Il a occupé le poste de président du conseil de Blakes de 1995 à 2001. Il a été reconnu pendant toute sa carrière à titre de chef de file dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement des sociétés et de la gouvernance par plusieurs organisations d'évaluation indépendantes. M. Jackson est également administrateur de la Financière Power et de Lifeco (et de plusieurs de ses filiales) et a agi à titre d'administrateur du Groupe Investors Inc. de 1991 à 2001. Il a en outre siégé au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées. Il a été administrateur et vice-président du conseil du Sunnybrook Health Sciences Centre jusqu'en juin 2011. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Windsor et d'un baccalauréat en droit (LL. B.) de la Osgoode Hall Law School et a été admis au Barreau de l'Ontario en 1974.

**M. Coutu** est administrateur de sociétés. Il est administrateur de Brookfield Asset Management Inc. De 2001 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il était président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., projet canadien de sables bitumineux. M. Coutu était auparavant vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée. Il a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, principalement dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires

d'investissement ainsi que de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de plusieurs autres sociétés du groupe Power, notamment Lifeco, la Great-West, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, Corporation Financière Canada-Vie et Canada-Vie. Il est membre et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Inc. et siège également au comité de retraite et de rémunération du Calgary Exhibition and Stampede Board. M. Coutu a déjà siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited, de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de la University of Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Western Ontario (maintenant, la Western University), et il est membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta. M. Coutu est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise.

**M<sup>me</sup> Szathmáry** est devenue présidente émérite de l'Université du Manitoba en 2008. Elle a été nommée professeure émérite de la faculté d'anthropologie en 2014. De 1996 à 2008, elle a été rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba, elle siégeait au conseil des gouverneurs et était membre du comité d'audit et du comité des finances, de l'administration et des ressources humaines. Dans le cadre de ses fonctions administratives à l'université, elle rendait compte de la supervision et de la communication de l'information financière relativement au budget annuel de l'université y compris le fonds fiduciaire et le fonds de dotation de celle-ci. Elle a également été membre du comité qui est chargé des dotations de l'université et qui surveille les gestionnaires professionnels de ces fonds. Elle a été doyenne et vice-rectrice à l'enseignement à la McMaster University, à Hamilton, et auparavant, doyenne de la faculté des sciences sociales de la University of Western Ontario (maintenant la Western University), à London. Elle est membre du comité d'audit de la Société depuis 2002 et administratrice de la Financière Power et membre du comité d'audit de cette dernière depuis 1999. Elle est administratrice de plusieurs autres sociétés du groupe Power dont Lifeco, la Great-West, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Canada-Vie. Elle siège également au conseil d'administration de l'Institut international du développement durable et de nombreux autres organismes à but non lucratif nationaux et provinciaux voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie. Elle a reçu le Prix du lieutenant-gouverneur du Manitoba pour l'excellence en administration publique au Manitoba et elle est titulaire de six doctorats honorifiques. M<sup>me</sup> Szathmáry est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Manitoba.

### **POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE**

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste pré-approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne sont pas fournis et que les services fournis sont préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

## HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par Power<sup>(1)</sup> pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 à Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont élevés à 1 217 000 \$ et à 926 000 \$, respectivement, comme il est indiqué ci-dessous :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Honoraires d'audit <sup>(2)</sup>	533 000 \$	641 000 \$
Honoraires liés à l'audit <sup>(2)</sup>	235 000 \$	194 000 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>(2)</sup>	421 000 \$	71 000 \$
Autres honoraires <sup>(2)</sup>	28 000 \$	20 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 217 000 \$</b>	<b>926 000 \$</b>

(1) Les honoraires payables par la Financière Power sont décrits à la rubrique intitulée « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 28 mars 2014, les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Lifeco datée du 13 février 2014 et les honoraires payables par la Financière IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 20 mars 2014.

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. a fourni des services d'audit, des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power, de Lifeco et de la Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 624 000 \$ (2012 – 547 000 \$), de 109 000 \$ (2012 – 109 000 \$), de 151 000 \$ (2012 – 103 000 \$) et de 0 \$ (2012 – 1 000 \$), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

### HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de ses filiales en propriété exclusive et de l'examen des états financiers trimestriels de Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre de dépôts ou de missions similaires prévus par les lois et les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de la Société.

### HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements et des consultations relatives aux normes de comptabilité et de communication de l'information.

### HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales, l'aide apportée en lien avec les audits fiscaux et l'aide apportée concernant d'autres questions liées à la fiscalité.

### AUTRES HONORAIRES

Ces honoraires ont été versés relativement à d'autres services non liés à l'audit et services fiscaux permis, y compris certaines consultations tenues sur les modèles de comparaison interne de la Société et d'autres présentations à l'intention de la direction.

### PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des



contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

### **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

### **EXPERTS**

L'auditeur de Power est Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

### **RESPONSABILITÉ SOCIALE**

Le 21 mars 2007, le conseil d'administration de la Société a initialement adopté un énoncé concernant la responsabilité sociale de la Société à l'égard de ses investissements et de leur supervision. Le conseil a par la suite adopté un énoncé révisé le 14 novembre 2013. Une politique environnementale a en outre été adoptée par la Société en novembre 2013.

### **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et dans le rapport de gestion y afférent daté du 19 mars 2014 qui ont été déposés sur SEDAR.

La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM sont assujetties aux mêmes obligations d'information continue que l'est Power. Ces obligations comprennent l'exigence de déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les épargnants qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en cause au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## ANNEXE A

### POWER CORPORATION DU CANADA CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

#### 1.0 BUT ET COMPOSITION

Le but du comité d'audit (le « comité ») de Power Corporation du Canada (la « Société ») est d'aider le conseil d'administration dans l'examen :

- (1) de l'information financière de la Société;
- (2) des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société;
- (3) du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et *possèdent des compétences financières* au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

#### 2.0 QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- (1) **Réunions.** Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- (2) **Conseillers.** Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- (3) **Quorum.** Le quorum à une réunion du comité est de deux membres du comité.
- (4) **Secrétaire.** Le président, ou toute personne qu'il nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- (5) **Convocation des réunions.** Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil et co-chef de la direction, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité. Lorsqu'une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil et co-chef de la direction, le président du comité en informe sans délai le président du conseil et co-chef de la direction.

#### 3.0 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

##### 3.1 Information financière. Le comité :

- (1) à moins d'une décision contraire du conseil, approuve :
  - a) les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
- (2) examine les documents suivants de la Société :
  - a) les états financiers annuels et intermédiaires;
  - b) les rapports de gestion annuels;
  - c) les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel;

d) d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;

et fait rapport sur ceux-ci au conseil d'administration (le « conseil ») avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public;

(3) est satisfait que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

**3.2 Rapports de dépenses des co-chefs de la direction.** Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses de chaque co-chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.

**3.3 Audit externe.** Le comité :

- (1) recommande au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
- (2) examine les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et fait une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
- (3) examine l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
- (4) rencontre les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
- (5) examine avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
- (6) a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
- (7) exige que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
- (8) supervise directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
- (9) rencontre les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
- (10) examine les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
- (11) examine l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
- (12) approuve préalablement (ou délègue le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales

ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évalue l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;

(13) examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens;

(14) en cas de changement d'auditeurs, examine et approuve la communication de la Société y ayant trait.

**3.4 Surveillance des risques.** Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard des risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables.

**3.5 Procédure de traitement des plaintes de nature financière.** Le comité établit des procédures visant :

(1) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit;

(2) le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

**3.6 Politique anticorruption mondiale.** Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la politique anticorruption mondiale de la Société et le respect de celle-ci.

**3.7 Sessions à huis clos.** Le comité se réunit périodiquement à huis clos entre membres seulement et rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

**3.8 Filiales.**

(1) À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.

(2) À l'égard d'une filiale directe :

a) le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;

b) le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « note de service relative aux procédures »);

c) à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.

(3) À ces fins :

a) « *filiale en exploitation importante* » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 % ou plus du bénéfice net de la Société;

b) « *filiale directe* » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

#### **4.0 PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS**

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

#### **5.0 ACCÈS À L'INFORMATION**

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

#### **6.0 EXAMEN DE LA CHARTE**

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

#### **7.0 RAPPORTS**

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil et co-chef de la direction des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil et co-chef de la direction des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.